

**Nombre de conseillers**

En exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 18

Votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 mars, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.

**Date de la convocation** : 26 février 2025

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**Présents** : MM. Lucas PUGIN, S. LE MOAL, É. BOUCHET, D. GERELLI-FORT, B. MARQUET, I. SAGE, André PUGIN, V. JACQUEMOUD, G. SUATON, C. PEGUET, P. SAUVAGET, J-L. MAULET, P. VIDONNE, R. DIAKHATÉ, F. CONTAT, J-L. LACHENAL, J-P. PETRONIN et T. GAL

**Procurations** : Mmes N. SEMLAL à S. LE MOAL et C. MEYNET à Lucas PUGIN

**Excusé** : M. S. JAVOGUES

**Absents** : MM. A. MIZZI, S. BIOLLUZ, G. GAUTHIER, D. EISACK, S. MILLOT-FEUGIER, P. BARON, Olivier VENTURINI et Virna VENTURINI

**Secrétaire de séance** : Mme C. PEGUET

**2025DELIB028 TABLEAU DES EFFECTIFS**

*4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale*

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L. 313-1 et L. 332-14

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

**Vu** le tableau des effectifs ;

**Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet ;

**Considérant** les besoins inhérents au bon fonctionnement des services ;

**Considérant** que le tableau des effectifs de la Collectivité, au 1<sup>er</sup> mars 2025, comporte 149 postes ouverts, permettant aux services d'assurer leurs missions ;

**Considérant** la demande du centre de gestion 74 de modifier le grade d'adjoint technique pour les agents de l'animation en grade d'adjoint d'animation en adéquation avec les missions (16 postes sont concernés) ;

**Considérant** que le tableau est valable pour l'année 2025, sous réserve de potentielle modification en cours d'exercice, en fonction de besoins qui n'ont pu être anticipés ;

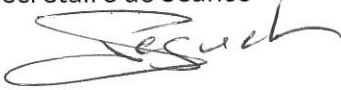
Après l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**Article 1 :** Approuve, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025, le tableau des effectifs tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

**Article 2 :** Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement, pour l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance



Christine PEGUET

Le Maire



Lucas PUGIN

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Publiée le

11 MARS 2025

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.